

Entrée en vigueur : Novembre 2007	
Titre : Gestion des demandes de service <i>Pré- admission à la Maison de l'envol</i>	Adoptée par le conseil d'administration le: 2007-11 Mise à jour approuvée C.A. 17 février 2016 Mise à jour approuvée par le C.A. le 19 sept. 2022
Responsable de l'application de la politique : Coordinatrice des soins	

Objectif : Faciliter l'admission d'un malade en tout temps par l'ouverture de son dossier médical au préalable.

Démystifier auprès du malade et de ses proches, la mission, les services offerts par la maison permettant ainsi de les rassurer et de les sécuriser.

Permettre au malade et à ses proches de cheminer dans l'acceptation de l'évolution de la maladie vers la phase terminale.

Critères d'admissibilité :

La personne doit :

- Être atteinte d'une maladie incurable, évolutive et en phase préterminale ou terminale
- Ou
- Être en démarche acceptée en vue d'une aide médicale à mourir avec souhait que le soin soit reçu à la maison de l'Envol selon la disponibilité des lits et du personnel dédié pour ce type de soin.
 - Connaître la nature de sa maladie et son pronostic;
 - Être informée, ainsi que ses proches, que tous les traitements disponibles en vue de guérir ou de modifier le cours de la maladie ont été envisagés et ne sont plus appropriés;
 - Choisir librement d'être hébergée à la maison de l'envol (maison de soins palliatifs de Rouyn-Noranda).

Qui peut faire une demande

- Le malade
- La famille ou un proche
- Les intervenants du réseau

Procédure de demande de service en pré-admission

- Le demandeur communique avec la coordonnatrice des soins au 819-762-7273.
- Le formulaire «Demande de service à la Maison de l'envol» doit être complété par un professionnel de la santé (médecin, infirmière, travailleur social) et celui-ci s'assure que le médecin traitant est au courant de la demande.
- Le demandeur fait parvenir, à la coordonnatrice des soins par télécopieur :
 - le formulaire «Demande de service»
 - la liste des problèmes
 - le résumé de dossier
 - les plus récents résultats de laboratoire, d'imagerie médicale et de consultations pertinents à la condition du malade
 - le profil pharmacologique
 - le niveau d'intervention thérapeutique (NIT)

Modalités de fonctionnement du comité d'admission

- Lors d'une demande de service, la coordonnatrice des soins ou sa remplaçante rencontre d'abord le malade et sa famille pour obtenir toute l'information nécessaire pour traiter le dossier (*voir la procédure admission*).
- Suite à cette évaluation, elle contacte le médecin du comité d'admission pour en discuter.
- Si le malade en pré-admission est accepté, il est mis sur une liste d'attente. Lorsqu'il est prêt à entrer à la Maison de l'envol (Maison de soins palliatifs de Rouyn-Noranda), le comité d'admission doit réévaluer à nouveau le dossier avant d'accepter.

Points à réévaluer:

- ✓ Le pronostic indiqué sur la demande de service, est-il < 3 mois ?
- ✓ L'état de santé du malade (connaître l'avis du médecin traitant ou de garde).
- ✓ La détresse, l'anxiété, et l'épuisement de la famille.

Objectifs:

- ✓ Vérifier si le malade répond à nos critères d'admission au moment présent.
- ✓ S'assurer qu'un médecin soit disponible pour ce malade.
- ✓ Prioriser l'ordre d'entrée si plusieurs demandes sont faites en même temps.